Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée que, lors de la séance du lundi le 7 novembre 2022 le conseil a adopté le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront le lundi (ou mardi exceptionnellement) et qui débuteront à 20 h 00 :

Lundi 9 janvier	Lundi 10 juillet
Lundi 6 février	Lundi 14 août
Lundi 6 mars	Lundi 11 septembre
Mardi 4 avril	Mardi 10 octobre
Lundi 8 mai	Lundi 6 novembre
Lundi 5 juin	Lundi 4 décembre

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 14e jour du mois de novembre 2022.

Lorry Herbeuval
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023

Je soussignée, Lorry Herbeuval, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sorel-Tracy, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité (http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 14 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14 novembre 2022.

Lorry Herbeuval
Directrice générale et greffière-trésorière